

# La Gazette des Vélytreuziens

Décembre- 2007 - Numéro 28



Dans ce numéro :

Le Mot du Maire	Page 2
INFORMATIONS MUNICIPALES : Conseils Municipaux	Page 3
VIE LOCALE	Page 8
NOUVELLES DES ASSOCIATIONS : Les Amis du Livre	Page 8
INFORMATION PRATIQUES	Page 9



## LE MOT DU MAIRE

La rentrée scolaire s'est bien passée, avec des effectifs stables.

La première étape du projet d'assainissement non collectif de notre commune arrive à son terme. Après avoir rencontré l'ensemble des habitants de TREUZY-LEVELAY, le bureau d'études Test Ingénierie a achevé l'ensemble des diagnostics des installations existantes et a établi une étude à la parcelle et un projet de mise en conformité pour les installations non conformes. Vous trouverez dans cette gazette un article plus complet qui vous guidera sur la suite de ce projet.

Vous n'avez pas pu ne pas remarquer les travaux réalisés par l'entreprise SEBSOM en charge de l'enfouissement des fourreaux pour la fibre optique. Tous les tracas que cela a pu vous apporter méritaient largement que nous vous donnions de plus amples renseignements. Pour cela, un chapitre traite de ce projet SEM@FOR, dans cette gazette.

Les six terrains de notre lotissement « le Clos du Vel » sont vendus et un permis de construire a été délivré pour cinq d'entre eux. D'ailleurs, trois pavillons sont déjà bien avancés dans leur construction. La deuxième phase des travaux de voirie devrait vraisemblablement être effectuée dans le courant de l'année 2008. Il s'agit de la couche finale des enrobés, des bordures, des trottoirs et de l'éclairage public.

Et au travers de nos syndicats intercommunaux, la commune participe également à d'autres dépenses d'investissement ; construction d'un collège avec son gymnase et son terrain de sport à Saint Pierre les Nemours, d'une usine d'incinération pour les déchets ménagers...

Comme chaque année, le Conseil Général organise un concours des maisons illuminées. Les prix, offerts par le Conseil Général, seront décernés par un jury départemental.

Enfin, à l'occasion de ce dernier journal local de notre mandat, je voudrai remercier toutes les personnes qui ont permis la rédaction et la distribution de cette gazette et de toutes les précédentes.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous le samedi 19 janvier 2008 à 11 heures pour la traditionnelle cérémonie des vœux qui aura lieu dans la salle aimablement prêtée par l'ASCTL.

Gérard PATTYN

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le jeudi 20 septembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard PATTYN, Maire.

**Etaient présents :** Messieurs Bernard CANAULT, Jacques DIERRY, Gérard PATTYN et Michel PILLOT, Mesdames Michèle GIRET, Marie-Isabelle FOLTIER, Chantal HOORNAERT et Françoise VINCENT.

**Absents Excusés :** Messieurs Jean-Pierre HERVE donnant pouvoir à Monsieur Jacques DIERRY et Daniel MICHAUD donnant pouvoir à Monsieur Gérard PATTYN.

**Absents non Excusés :** Madame Angèle ROUTEL.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Isabelle FOLTIER.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 22 mai 2007.

2°) ENTEND le Maire donner lecture du courrier du Trésorier de Nemours proposant une décision modificative sur le Budget annexe 2007 du lotissement « Le Clos du Vel ». Après délibération, celle-ci est adoptée à l'unanimité avec les montants suivants :

- Chapitre 011- Compte 608 : frais accessoires sur terrains	- 4.173 €
- Chapitre 043- Compte 6080 : frais accessoires sur terrains	+ 4.173 €
- Chapitre 042 – Compte 796 : Transferts de charges financières	- 4.173 €
- Chapitre 043 – Compte 7960 : Transferts de charges financières	+ 4.173 €
- Chapitre 010 – Compte 3555 : terrains aménagés	- 351.714 €
- Chapitre 040 – Compte 35550 : terrains aménagés	+ 351.714 €

ENTEND le Maire proposer une deuxième décision modificative sur le Budget annexe 2007 du lotissement « Le Clos du Vel » afin de pouvoir régler les intérêts du prêt pour lequel nous effectuons un remboursement anticipé. Après délibération, celle-ci est adoptée à l'unanimité avec les montants suivants :

- Compte 605 : Achat de matériel, équipements et travaux	- 1.260 €
- Compte 66111 : intérêts réglés à l'échéance	+ 1.260 €

3°) ENTEND le Maire proposer une décision modificative sur le Budget primitif 2007 du service de l'eau. Après délibération, celle-ci est adoptée à l'unanimité avec les montants suivants :

- compte 1681 : Autres emprunts	+ 800 €
- compte 2158 : Autres installations, ...	- 800 €

4°) ENTEND le Maire qui fait part de l'article 97 de la loi du 02 mars 1982 modifié par la loi du 22 juillet 1982, du décret du 19 novembre 1982 et de l'arrêté du 16 décembre 1983 qui précise les conditions d'attribution d'une « indemnité de conseil » aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de Receveurs Municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VOTE à l'unanimité, l'indemnité de conseil pour 2007 du receveur municipal, Monsieur Lucien FOURNEL, de 273.02 € net. La dépense sera imputée au compte 622 du budget 2007.

5°) EST INFORME que l'eau distribuée par notre commune au cours de ces dernières années à un dépassement concernant les limites des qualités fixées pour les pesticides : atrazine et déséthylatrazine (toutefois les teneurs maximales observées restent inférieures à 0,05 ug/l pour l'atrazine et 0,15 ug/l pour la déséthylatrazine).

Une réunion en mairie de Lorrez Le Bocage s'est tenue le 07/03/2007 en présence de la D..D.A.S.S, D.D.A.F, et le Conseil Général. Il a été demandé à toutes les communes de construire une seule station de traitement concernant les pesticides. Le coût s'élève à 1 million d'euros subventionné à 80 %. Restant à charge aux 12 communes 200.000 €.

La future station serait implantée entre Lorrez le Bocage et Paley. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qu'une étude pour la construction de l'usine de traitement des pesticides soit réalisée avec les 11 autres communes de la Vallée du Lunain qui ont été cités dans le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable.

Après délibération, le Conseil Municipal, ACCEPTE l'étude pour la construction de l'usine de traitement.

6°) Monsieur le Maire EXPOSE au Conseil Municipal :

- Que par délibération en date du 26 janvier 2007, le Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation Nemours-Gâtinais (S.I.E.P) a accepté l'adhésion de la commune de LARCHANT au sein du syndicat.
- Qu'il appartient à chaque Conseil Municipal de délibérer et de se prononcer sur l'adhésion de la commune de LARCHANT.

Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de LARCHANT au sein du Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation Nemours-Gâtinais.

QUESTIONS DIVERSES :

- Sur le lotissement « le Clos du Vel », le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé un compromis de vente au mois de janvier 2007 pour le lot n°4, que ces futurs acquéreurs devaient déposer un permis de construire au cours du mois de mars pour une signature de l'acte authentique d'achat courant juin. Il explique que ces personnes ont demandé au mois de juin un report au mois de septembre pour le dépôt de leur permis de construire compte tenu d'un changement dans leur vie professionnelle. Ils viennent tout récemment de nous envoyer un courrier avec accusé de réception dans lequel ils indiquent qu'ils souhaitent toujours acquérir cette parcelle mais que leur situation financière ne leur permet pas de financer à court terme la construction souhaitée.  
Le maire rappelle que les travaux finaux de voirie (enrobés et bordures) étaient programmés après que chaque lot serait construit ou au plus tard deux ans après la signature de l'acte d'engagement.  
Le maire craint que dans le cas où le terrain ne soit pas construit, il devienne un terrain vague avec tous les inconvénients que cela comporte. Il pense qu'il serait plus judicieux, s'ils sont d'accord, de laisser la possibilité à ces personnes de récupérer leur dépôt de garantie et de remettre ce lot en vente.
- Sur la future salle polyvalente, le Maire donne lecture d'un courrier de monsieur Jean-Pierre colin, directeur adjoint de l'Exploitation et de l'Aménagement de la Route au Conseil Général qui estime que l'accès à notre future salle polyvalente présente un danger. Il indique que la visibilité côté Villemer est quasiment nulle et précise qu'il est nécessaire de réaliser un pan coupé à la sortie. Pour cela, il nous précise qu'il nous appartient, dans un premier temps, de choisir un bureau d'études spécialisé pour mener à bien cette réflexion. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il attend que

les travaux d'extension du réseau d'eau potable sur la départementale soient terminés pour faire intervenir un bureau d'étude.

- Le maire informe le conseil municipal que la pose des trois bornes à incendie et l'extension du réseau d'eau jusqu'à la future salle polyvalente sont presque terminés. Les essais de débit/pression sur les bornes à incendie doivent être effectués le jeudi 27 septembre 2007 par l'entreprise E.T.P.
- Monsieur Bernard CANAULT demande pourquoi l'éclairage public était allumé toute la semaine qui a suivi le 13 juillet. Le Maire indique que, suite à un défaut du réseau EDF (surtension) l'entreprise Bornhauser Molinari est venue le 13 juillet remplacer le boîtier et la cellule de l'éclairage public. Après essais, ils ont omis d'éteindre l'éclairage public, ce qui a été fait par l'employé municipal quand il en a eu connaissance.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que, comme il s'y était engagé l'an dernier, Monsieur Nicolas VIARD, habitant de la commune à Launoy et professeur de physique au collège Arthur Rimbaud se propose de nouveau de donner gratuitement des cours de soutien en math et physique pour les élèves scolarisés dans les classes du collège à la terminale, en très faible effectif (4 à 6 élèves maximums) le vendredi de 17h00 à 19h30 à partir du vendredi 28 septembre 2007, excepté pendant les congés scolaires.
- Madame Chantal HOORNAERT fait remarquer que depuis que les containers ont été retirés à côté du cimetière, le lieu est propre et respecté.
- Madame Marie-Isabelle FOLTIER informe le conseil municipal que les vols de fleurs et de pots sont de plus en plus fréquents au cimetière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 10.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le vendredi 23 novembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard PATTYN, Maire.

**Etaient présents :** Messieurs Bernard CANAULT, Jacques DIERRY, Jean-Pierre HERVE, Gérard PATTYN et Michel PILLOT, Mesdames Marie-Isabelle FOLTIER, Chantal HOORNAERT et Françoise VINCENT.

**Absents Excusés :** Madame Michèle GIRET donnant pouvoir à Monsieur Gérard PATTYN et Angèle ROUTEL.

**Absents non Excusés :** Monsieur Daniel MICHAUD.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Isabelle FOLTIER.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) APPROUVE à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 20 septembre 2007.

2°) ENTEND le Maire donner lecture du courrier du Trésorier de Nemours proposant une décision modificative sur le Budget annexe 2007 du lotissement « Le Clos du Vel ». Après délibération, celle-ci est adoptée à l'unanimité avec les montants suivants :

- Compte 6080 : frais accessoires sur terrains	+ 587 €
- Compte 7960 : Transferts de charges financières	+ 587 €
- Compte 6522 : Reversement de l'excédent des budgets annexes à CA	+ 35.179 €
- Compte 605 : Achats de matériel, équipements et travaux	- 35.179 €

3°) ENTEND le Maire proposer la clôture du Budget annexe « le Lotissement le Clos du Vel » au 31/12/2007. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE cette proposition de clôture.

4°) ENTEND le Maire proposer une décision modificative sur le Budget primitif 2007 de la commune afin de pouvoir régler les intérêts du prêt. Après délibération, celle-ci est adoptée à l'unanimité avec les montants suivants :

- compte 66111 : Intérêts des emprunts et dettes	+ 291 €
- compte 61523 : Entretien de voies et réseaux	- 291 €

5°) le Maire informe le conseil municipal que l'eau distribuée sur la commune a présenté, au cours des dernières années, des dépassements concernant les limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique aux articles R. 1321-1 et suivants et à l'annexe 13.1 pour les paramètres « pesticides (déséthylatrazine) ».

ne disposant pas à ce jour de moyens raisonnables pour ramener les teneurs en pesticides en deçà des limites de qualité, et :

- vu les travaux d'interconnexion déjà réalisés
- suite à la demande d'étude pour la station de traitement d'eau potable déjà réalisé,

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine au titre des articles R.1321-31 à R.1321-36 du Code de la Santé Publique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE.

Cette dérogation si elle est accordée, permettra de ne pas être dans la situation de délivrance d'eau non-conforme au regard des limites de qualité du Code de la Santé Publique.

6°) Le Maire demande au conseil municipal de renouveler la demande de subvention concernant la défense incendie, au titre de la D.G.E 2008 car les crédits qui devaient nous être alloués pour l'exercice 2007 n'ont pas donné une suite favorable à notre demande. Il convient donc de réitérer notre demande.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de réitérer la demande de subvention au titre de la D.G.E 2008.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Sur les travaux concernant les travaux d'ouverture de chaussée pour l'enfouissement de la fibre optique qui s'effectuent sur la commune. Monsieur Michel PILLOT indique qu'il est inadmissible d'avoir des travaux aussi mal effectués. Le Maire rappelle que ces travaux n'ont pas été commandés par la commune mais qu'il s'agit d'un plan lancé par le Conseil Général qui répond à une attente forte des habitants pour que 100% de la Seine et Marne soit couvert par le Haut Débit. 1200 km de fibre optique vont être ainsi posés sur notre département. Notre commune n'a pas été consultée, seulement informée et n'est intervenue que dans la délivrance des arrêtés de circulation qui sont du pouvoir du Maire. Il précise que, dès leur intervention sur nos routes communales, il a adressé aux différents partenaires de l'opération (Conseil Général, entreprises Sebsom et Sobéa) des courriers pour signaler toutes ces malfaçons et que plusieurs réunions sur place avec les responsables ont déjà eu lieu. La prochaine aura lieu le lundi 26 novembre 2007 avec l'entreprise pour faire un état des lieux.
- Monsieur Jean-Pierre HERVE informe le Conseil Municipal, que lors de la réunion du Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation Nemours-Gâtinais (S.I.E.P), le Président a demandé

que les communes adhérentes prennent une délibération pour rendre le S.D.R.I.F moins restrictif par rapport à l'occupation des sols.

- Monsieur Bernard CANAULT :

☞ Fait part du compte rendu du Syndicat d'Électrification rural du Sud Seine et marne. Il indique que, suite à la demande de monsieur le Préfet et de la réforme sur les syndicats d'électrification, il a été décidé la dissolution du syndicat actuel et de sa recomposition avec deux autres syndicats du sud de la Seine et Marne jusqu'en 2010. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la commune devra adhérer à un nouveau syndicat. Jusqu'à cette date, les demandes de subventions ainsi que leur taux restent inchangés.

☞ Fait part du compte rendu du Syndicat des Ordures Ménagères. Il indique que le planning des travaux de construction de l'usine d'incinération est respecté et qu'elle devrait être mise en route au mois de juillet 2008. En revanche, la construction du quai de transfert, prévue à côté de la déchetterie de Saint Pierre Lès Nemours, rencontre de graves problèmes suite aux sondages du terrain. Une dépollution du sol serait nécessaire si l'endroit est maintenu. De nouveaux sondages vont être effectués ce qui a pour conséquence des dépenses imprévues supplémentaires, un retard dans sa construction et peut être la recherche d'un autre terrain.

☞ Signale que les sapins plantés le long du mur du cimetière salissent ce mur et demande que l'agent communal retire les aiguilles. Le conseil municipal réfléchit au remplacement de ces arbres par une haie moins envahissante.

☞ Indique que l'ambassadeur du tri, nouvellement employé par le Syndicat des Ordures ménagères, a accompagné les ouvriers, lors du dernier ramassage, pour effectuer des contrôles des containers jaunes. Sa fonction consiste, entre autres, de vérifier que le tri sélectif est correctement effectué.

☞ Informe que la route de Launoy au niveau du pont sur le Lunain est rendue très glissante et dangereuse par des feuilles et par de la terre consécutivement aux travaux d'enfouissement des fourreaux pour la fibre optique. Il sera demandé à l'entreprise de nettoyer la route avant réception des travaux.

☞ Propose que l'entreprise DESPLATS réalise cet hiver les travaux d'élagage habituel des chemins communaux et demande s'il est prévu que l'agent communal en effectue également.

- Madame Marie-Isabelle FOLTIER informe le Conseil Municipal que la chaussée de la route départementale en face de la mairie est de nouveau dégradée. Le maire lui répond que ce n'est pas la chaussée qui s'est abîmée mais que les eaux pluviales n'ont pas d'exutoire et stagnent au point bas.

- Madame Chantal HOORNAERT demande si cette année des décorations de Noël seront installées dans la commune. Le Maire précise qu'il n'y aura des décorations posées par la commune qu'au niveau de la mairie. Il est envisagé de prévoir les branchements des guirlandes sur les poteaux par une entreprise au cours de l'année 2008 de sorte que l'agent communal puisse les poser en toute sécurité par la suite.

- sur la distribution des jouets de Noël qui se fera le 09 décembre 2007 à partir de 13h30

- sur la distribution des colis de Noël de nos aînés qui aura lieu le samedi 15 décembre 2007

- Monsieur Jacques DIERRY demande s'il est possible de munir les armoires d'éclairage public d'une cellule crépusculaire ce qui éviterait de devoir modifier régulièrement le réglage des horloges. La question va être posée.

- Sur les vœux du Maire qui auront lieu le samedi 19 janvier 2007 à 11 heures à la salle de l'A.S.C.T.L

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 40.

## VIE LOCALE

### NAISSANCES :

- Mademoiselle Melyna GUERNALEC (23/10/2007)
- Mademoiselle Alyssa GUERNALEC (23/10/2007)



### DECES :

- Madame GIROD Nicole (07/07/2007)
- Monsieur CHAYOT Jacky (16/08/2007)

## DES NOUVELLES DE NOS ASSOCIATIONS

### LES AMIS DU LIVRE

#### JOURS D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

	Lundi	Heures
Novembre	<b>12 et 26</b>	18 h 00 - 19 h 00
Décembre	<b>10</b>	18 h 00 - 19 h 00
Janvier	<b>7 et 21</b>	18 h 00 - 19 h 00
Février	<b>4 et 18</b>	18 h 00 - 19 h 00
Mars	<b>10 et 31</b>	18 h 00 - 19 h 00
Avril	<b>14</b>	18 h 00 - 19 h 00
Mai	<b>5 et 19</b>	18 h 00 - 19 h 00
Juin	<b>2, 16 et 30</b>	18 h 00 - 19 h 00

La Bibliothèque est fermée pendant les vacances scolaires.

**INFORMATION****La Boutique info de Souppes sur Loing****TEL : 01.64.28.60.23**

Vous informe de la mise à votre disposition de la borne CAF dans nos locaux : Cour de la Mairie à SOUPPES SUR LOING

Vous pouvez :

- IMPRIMER UNE ATTESTATION DE PAIEMENT
- CONSULTER VOTRE DOSSIER EN DIRECT
- DEMANDER UN FORMULAIRE

**Lundi – mardi - jeudi : de 9h00 à 12h00  
et de 14h00 à 17h00**

**Le vendredi de : 9h00 à 12h00**

\*\*\*\*\*

**L'AIDE A DOMICILE****I - PUBLIC CONCERNE**

Personnes Agées, handicapées, aux familles qui rencontrent des difficultés ponctuelles ou permanentes (naissance, maladie, accident perte d'autonomie, handicap, isolement).

L'Aide à domicile est bien plus qu'une aide pour le ménage, la toilette etc...  
« C'est un rayon de soleil, une bouffée d'air frais, un réconfort ».

**II - ACTIVITES**

1. Actes essentiels de la vie quotidienne
2. Actes domestiques
3. Courses
4. Préparation des repas
5. Aides prises des repas, médicaments etc.. ;

Pour renseignements complémentaires :

Contactez : ASSAD – 77  
Siège social 7, rue Pierre Brun 77000 MELUN CEDEX  
Tél : 01.64.14.42.42  
HEURES D OUVERTURES

Lundi au vendredi 8 H 00 18 H 00

## **Projet d'assainissement non collectif**

La première étape du projet d'assainissement non collectif de notre commune arrive à son terme.

Après avoir rencontré l'ensemble des habitants de TREUZY LEVELAY, le bureau d'études Test Ingénierie a achevé l'ensemble des diagnostics des installations existantes et a établi une étude à la parcelle et un **projet** de mise en conformité pour les installations non conformes. Cette étude présente les travaux que le propriétaire devra réaliser lorsqu'il souhaitera réhabiliter son installation d'assainissement individuel.

Vous recevrez très prochainement un courrier personnalisé décrivant votre installation. Il se composera d'un **plan** de votre installation existante et du projet de réhabilitation ainsi qu'une **estimation** financière des travaux si vous êtes concernés. Elle est calculée en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie entre le moment de son édition et la réalisation des travaux ainsi que d'éventuels imprévus et divers. Elle devrait dans la majorité des cas être surestimée. Il est prudent de le prévoir ainsi pour bénéficier du maximum de subventions.

Nous vous demanderons alors de bien vouloir nous valider le plan en le signant et de nous le renvoyer pour confirmer l'exactitude des informations techniques collectées par le bureau d'étude TEST INGENIERIE (limite de la parcelle, etc...) ainsi que de valider l'implantation et la réservation du futur emplacement de la filière d'assainissement proposée.

Le chiffrage des travaux ne représente qu'une **estimation du coût** basée sur les prix moyens pratiqués par les entreprises à la date de son édition. Cette estimation vous est proposée pour orienter votre choix sur la réalisation des travaux et les quantitatifs du projet. **En aucun cas votre signature ne vous engage sur les travaux ni sur le montant qui vous est proposé.**

Le coût de cette prestation est de l'ordre de 200€ par installation non conformes. Ce coût est nettement minoré si l'étude de réhabilitation n'est pas nécessaire. La commune fait l'avance de trésorerie et après perception des 60% de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie vous facturera le montant restant à charge soit, au maximum, environ 80€ TTC comme il avait été indiqué lors de la réunion publique. Cette facture devrait vous être envoyée courant janvier/ février. Elle est à la charge du propriétaire du logement.

Pour toutes les installations conformes, il n'y aura rien d'autres à faire si ce n'est de vidanger périodiquement la fosse toutes eaux comme l'exige le règlement du SPANC. Pour toutes les installations non conformes, ces travaux qui vont être prochainement obligatoires, peuvent faire l'objet, sous conditions, d'une aide financière d'un montant maximum d'environ 60 % du coût des travaux de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un montant plafond de 8 400 € HT (soit 5040 €) et d'environ 15 % de la part du conseil général. Ces subventions ne seront possibles que si les travaux sont réalisés dans le cadre d'une opération groupée et sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

Pour pouvoir préparer au mieux le dossier de demande de subvention et la consultation des entreprises pour la réalisation de devis en début d'année prochaine, nous devons commencer à recenser l'état du volontariat pour les visites réalisées.

Le questionnaire se présentera de la manière suivante :

A la vue de cette étude seriez-vous favorable pour envisager la réhabilitation de vos installations d'assainissement non collectif : *(en aucun cas vous ne vous engagez sur les travaux proposés)*

Oui je suis favorable, sous réserve de la confirmation du taux de subvention et je souhaite recevoir le devis d'une entreprise de travaux publics,

Non je ne suis pas favorable, je ne souhaite pas participer à cette opération groupée.

A défaut de réponse de votre part, votre réponse sera considérée comme négative.

**Votre engagement définitif ou non** sur ce projet vous sera demandé après appel d'offre et choix d'un entrepreneur par la mairie. Les coûts des travaux seront basés sur les devis de l'entreprise avec les taux de subvention des financeurs à la date de la demande de subvention.

Le bureau d'étude Test Ingénierie restera à votre disposition pour répondre à toutes vos questions ou observations. **Deux permanences** seront également tenues en mairie.

\*\*\*\*\*

## **EAU POTABLE**

Cela fait bientôt deux ans que la commune a relié son réseau d'eau potable avec celui de Nanteau sur Lunain. Notre puits a été abandonné et tous nos besoins sont achetés. Toutefois, bien que les teneurs en nitrates et en atrazine soient légèrement inférieurs aux seuils de qualité réglementaires, les paramètres « pesticides » pour ce qui concerne la déséthylatrazine restent supérieurs à la norme sans toutefois présenter un danger pour sa consommation. Pour y remédier, nous nous sommes engagés à participer aux frais d'étude pour la construction d'une usine de traitement d'eau potable qui devrait être construite dans les deux prochaines années entre Paley et Lorrez le Bocage.

Afin de ne pas nous retrouver dans une situation de délivrance d'eau non conforme à la réglementation, une demande de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine a été demandée à Monsieur le Préfet.

\*\*\*\*\*

## **PROJET SEMAFOR**

En lançant la réalisation d'un réseau de 1200 Km de fibre optique sur le département, le Conseil Général de Seine et Marne répond à une attente forte des habitants, des entreprises, des collectivités, etc.... quelque soit leur localisation, urbaine ou rurale, pour leur offrir des services internet Haut Débit. Pour construire ce réseau, le Conseil Général a choisi comme concessionnaire de la délégation de service public, le groupe VINCI Networks par l'intermédiaire de sa société SEM@FOR. Cette société sous

traite les travaux d'enfouissement de fourreaux à la société SEBSOM actuellement sur notre commune depuis plusieurs semaines.

Nous déplorons vivement la mauvaise qualité du travail réalisé. La plus sensible a été l'arrachage d'un câble multiconducteur appartenant à France Telecom qui a privé pendant plusieurs jours un nombre important d'abonnés, mais ils ont également sectionné un câble électrique souterrain au niveau de l'école ainsi que notre canalisation d'eau qui alimente le hameau de Launoy. Vous avez également pu constater l'état de notre petite route (CV2) qui descend vers Launoy. La bordure est impraticable et il est devenu quasiment impossible de se croiser. La bordure de la route départementale en direction de Darvault est, elle aussi, très dangereuse. La raison à tout cela est que cette entreprise a refermé la tranchée sans la compacter. Bien sûr, nous sommes intervenus immédiatement auprès des différents responsables pour signaler toutes ces malfaçons. Certaines ont été réparées dans l'urgence. Soyez certains que nous ne donnerons un accord de conformité à ces travaux qu'après une remise en état correct de notre voirie communale.

Sans vouloir fuir nos responsabilités, nous vous informons que la commune n'a pas été consultée dans ce projet, seulement informée et nous ne sommes intervenus que la délivrance des arrêtés de circulation qui sont du pouvoir du maire.

Concrètement que nous apportera la fibre optique à Treuzy-Levelay ? Il s'agit surtout de l'ouverture au dégroupage et donc aux offres Voix-Données-Images et la possibilité de choisir son prestataire de télécommunications en créant une vraie concurrence dans les offres de services à des prix attractifs. A partir de quand ? Nous espérons pouvoir vous le dire bientôt.

Nous rappelons à tous les clients abonnés (internet et télécommunications) que quelque soit leur fournisseur d'accès, ils doivent s'adresser directement au service dépannage de France Télécom en cas de coupure du réseau. Il n'est pas possible à la mairie de regrouper les plaintes. L'opérateur historique n'intervient que sur appel de l'abonné qui doit préciser le numéro de téléphone en panne...ce qui n'est pas facile si on ne dispose pas d'un téléphone portable.

\*\*\*\*\*

## **TRANSPORTS PUBLICS**

Nous rappelons à ceux et celles qui l'ignoreraient que les transports scolaires sont devenus, depuis plusieurs années, des transports de voyageurs au même titre que le métro ou le train et que chacun et chacune peut les utiliser moyennant un titre de transport (carte orange ou paiement au chauffeur) pour se diriger vers la région parisienne ou tout simplement Nemours. Un guide des horaires de cars est disponible en mairie.

**La réforme des autorisations du Droit des Sols**

La réforme est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Elle est mise en place pour faciliter l'acte de construire ou d'aménager. Elle simplifie les procédures et améliore la sécurité juridique pour les citoyens et les collectivités.

La réforme vise à clarifier le droit de l'urbanisme en diminuant le nombre d'autorisations et en unifiant les procédures d'instruction.

Les 11 régimes d'autorisation existants sont regroupés en 3 permis :

- le permis de construire
- le permis d'aménager
- le permis de démolir

Un régime déclaratif subsiste : la déclaration préalable (ex : ravalement, modification de façade, clôture, piscine, abri de jardin...)

Lorsqu'un projet prévoit à la fois des démolitions, des aménagements et des constructions, le demandeur peut choisir de demander un seul permis. Ainsi le permis de construire ou la déclaration préalable pourront autoriser les démolitions.

Le délai d'instruction sera connu dès le dépôt de la demande en Mairie. Le demandeur recevra un récépissé qui le lui indiquera.

Le délai de droit commun fixé par le Code de l'Urbanisme est de :

- 1 mois pour les déclarations préalables
- 2 mois pour les maisons individuelles et les permis de démolir
- 3 mois pour les autres constructions et les permis d'aménager

Les délais peuvent être majorés quand il est nécessaire de consulter des services extérieurs tels que par exemple l'architecte des Bâtiments de France (1 mois complémentaire pour les Déclarations Préalables, 4 mois complémentaires pour les Permis) ou des commissions de sécurité (le Service d'Incendie et de Sécurité : 2 mois complémentaires)

Cette majoration est notifiée dans le mois qui suit le dépôt de la demande.

De même si le dossier est incomplet, la demande de pièces manquantes sera notifiée dans le délai d'un mois après le dépôt du dossier.

Pour les travaux sur les constructions existantes et pour les changements de destination, une liste détermine de façon exhaustive ce qui relève du permis de construire, de la déclaration préalable ou ce qui est dispensé de formalité.

Attention : en secteur sauvegardé (périmètre de protection d'un monument historique), tous les travaux de quelque nature que ce soit doivent être déclarés.

Pour l'instruction des demandes, de nouveaux formulaires sont à remplir. Ils sont disponibles en Mairie et sur le site [www.equipement.gouv.fr](http://www.equipement.gouv.fr). Une liste recensant les pièces à joindre au dossier permet de guider le demandeur.

**INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES**

Nous rappelons aux personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales, à savoir :

- les nouveaux arrivants sur la commune,
- les ressortissants de l'union européenne
- les jeunes ayant 18 ans avant le 29 février 2008,

qu'elles peuvent se présenter au Service Elections de la Mairie afin d'effectuer sur place les formalités. Pour cela se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile (quittance EDF, loyer...).

Les jeunes domiciliés chez leurs parents devront fournir une attestation d'hébergement.

Les formalités d'inscription doivent être effectuées avant le 31 décembre 2007 aux horaires habituels d'ouverture de la mairie pour pouvoir voter dès 2008.

Les jeunes qui auront 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars 2008 et la veille du 1<sup>er</sup> tour des élections programmées en 2008 sont invités à contacter la Mairie qui leur indiquera les formalités d'inscription.

**Calendrier des élections :**

*Elections municipales :*

- 1<sup>er</sup> tour : 9 mars 2008
- 2<sup>ème</sup> tour : 16 mars 2008

\*\*\*\*\*

**LA LISTE DES NOURRICES AGREEES SUR NOTRE COMMUNE**

Madame Martine CONTENT : 46 rue Grande ; 01.64.29.07.33

Madame Nathalie TRIAUD : 10 rue Grande ; 01.64.29.07.94

Madame Marie-Laure OSMANI : 11 rue de la vigne aux vieux ; 01.64.78.75.86



\*\*\*\*\*

**COMMUNIQUE DE LA CAISSE ASSURANCE MALADIE  
DE SEINE-ET-MARNE**

« La grippe c'est mieux quand on l'évite. Choisissez de vous faire vacciner. »

La grippe est une maladie sérieuse, très contagieuse qui peut entraîner des complications graves (fièvre élevée, douleurs musculaires, gêne respiratoire, grande fatigue) afin de protéger les plus fragilisés, l'assurance maladie offre aux personnes de 65 ans ou plus ou atteintes d'une maladie chronique comme l'asthme, le diabète, un vaccin gratuit est disponible en pharmacie et délivré jusqu'au 31 décembre 2007.

**Alors DEPECHEZ-VOUS !**

**COURS DE SOUTIEN DE MATHS ET PHYSIQUE**

Monsieur Nicolas VIARD, habitant de la commune à Launoy et professeur de physique au collège Arthur Rimbaud donne gratuitement des cours de soutien en maths et physique pour les élèves scolarisés dans les classes du collège à la terminale, en très faible effectif (4 à 6 élèves maximums) le vendredi de 17h00 à 19h30, excepté pendant les congés scolaires. Nous le remercions de sa collaboration.

\*\*\*\*\*

**COURS D'ANGLAIS**

Madame MAESTRACCI donne des cours de conversation, vocabulaire, apprendre à apprendre facilement et sans stress.

Cours individuel ou à plusieurs. Tarif raisonnable et adapté à votre budget si nécessaire.

Contact au : 01.64.78.36.25

\*\*\*\*\*

**HEURES D'OUVERTURES DES DECHETTERIES****Chaintreaux :**

- de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le mardi, jeudi et samedi
- de 9h00 à 13h00 le dimanche

**Saint Pierre Lès Nemours :**

- de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, du lundi au samedi
- de 9h00 à 13h00, le dimanche

\*\*\*\*\*

**DISTRIBUTION DES COLIS**

Cette année le colis de nos aînés sera distribué le samedi 15 décembre 2007 dans la journée.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.



\*\*\*\*\*

**LE PERE-NOËL**

Notre cher Père-Noël est venu rendre visite aux enfants de la commune le Dimanche 09 Décembre 2007.



SAPINS DE NOEL

Un grand merci à la SARL VINCENT qui, comme chaque année, nous a offert 3 sapins : Un dans chacune des classes de notre école et le troisième dans la salle de réunion du conseil municipal. Un vrai bonheur pour nos chérubins et notre secrétaire qui les ont décorés.

\*\*\*\*\*

**MARCHE DE NOEL DU 21 DECEMBRE 2007**

Les écoles de Treuzy-Levelay et Villemer organise un Marché de Noël qui se déroulera devant la salle des fêtes de Villemer le 21 décembre prochain, toute la journée.

A 18h30 débiteront les chants de Noël dans la salle des Fêtes de Villemer.

De nombreux stands sont prévus ainsi que du vin chaud et des crêpes.

**Nous vous attendons nombreux.**